

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Septembre 1879.

Chronique générale.

Mardi soir, grand banquet à Puteaux, en l'honneur d'un chef de la Commune, Rognes. Les convives portaient des brassards rouges. Blanqui a été nommé par acclamation président d'honneur.

Avant-hier soir a paru à Bordeaux un pamphlet signé Gustave Naquet et intitulé : La vérité sur Blanqui. Sur quels fonds a été payée cette brochure, qui a été tirée, dit-on, à 20,000 exemplaires ?

On télégraphie de Bordeaux : « Blanqui est arrivé ici hier dans l'après-midi et est descendu dans une maison particulière aménagée exprès par le comité électoral.

Le soir, Blanqui a assisté à une réunion d'électeurs dans l'atelier Cousin : il y avait là mille à douze cents assistants qui ont fait au vieux révolutionnaire une véritable ovation.

L'avis unanime, ici, c'est qu'il n'est plus permis de douter du succès de Blanqui. »

Dans les cercles républicains, on se montre extrêmement peu favorable à toute combinaison ministérielle dont M. Brisson serait l'âme. On peut, dès aujourd'hui, affirmer que si un cabinet de cette nuance et de ce nom éclot à la rentrée, ce ne sera pas avec la complicité de M. Grévy.

Nombre de journaux officieux et non-officieux publient une note de laquelle il résulte que M. Grévy serait allé comme un simple mortel, et confondu dans la queue, retirer son certificat de souscription provisoire à l'émission du Crédit foncier.

Ce n'est pas la simplicité d'allures de M. Grévy qui nous étonne, mais c'est que, étant au courant de la situation politique comme il l'est, il ait souscrit à une valeur française.

On dément d'une manière formelle dans le monde diplomatique la nouvelle du remplacement plus ou moins prochain du général Chanzy.

A l'occasion du retour des amnistiés, on vient de tirer à grand nombre un portrait de Delescluze qui se vend assez bien, paraît-il, au prix de 45 c.

La presse a publié une note officieuse évidemment inspirée tout exprès pour démentir

que le gouvernement songeât à abandonner l'article 7 du projet Ferry, qu'il viendra, par conséquent, défendre et soutenir contre la commission sénatoriale et contre M. Jules Simon.

Cette déclaration fera sans doute grand plaisir aux Conseils généraux. Ils sauront maintenant qu'on les consulte sur les projets de lois pendants, avec la ferme résolution... de ne tenir aucun compte de leur avis, s'il n'est absolument conforme au désir des consultants.

Le Gaulois nous donne cette vue prise du gouvernement :

- M. Grévy est dans le Jura. M. Gambetta est à Ville-d'Avray. M. Tirard est à Cherbourg. M. Le Royer est à Gênes. M. Lepère est à Milan. M. de Freycinet est à Toulouse. M. Ferry est à Saint-Dié. M. le général Gresley est à Reims. M. Turquet est à Puy, près Dieppe. M. Girard est à Alger.

Là, voyons, la main sur la conscience, était-il bien nécessaire de tant de batailles pour obtenir que le siège du gouvernement fût fixé à Paris ?

Il résulte, lisons-nous dans le Gaulois, de certaines indiscretions diplomatiques, qu'il a été fort question ces derniers temps de donner l'ambassade de Berlin à M. le marquis de Noailles, lequel la sollicitait vivement.

Mais Berlin, que le marquis a fait habilement tâter par des amis, n'a pas répondu à ses espérances, et l'on dit que, pour le moment, M. de Noailles a fait buisson creux.

On télégraphie d'Ajaccio :

« La musique municipale d'Ajaccio ayant jugé à propos d'aller jouer la Marseillaise sous les fenêtres du général inspecteur Carré de Bellemarre, la population a sifflé. Une bagarre s'en est suivie. Les gendarmes ont dû dégainer et opérer un certain nombre d'arrestations. »

LE RETOUR DE NOUMÉA.

Le train qui ramenait les amnistiés débarqués dimanche à Port-Vendres n'est entré que mardi matin à 4 heures en gare de Paris.

Le soleil n'était pas encore couché lundi que le boulevard de l'Hôpital et la cour de la gare étaient envahis par une foule nombreuse et paraissant être absolument la même que celle qui accueillait l'autre jour l'arrivée des communards rapatriés par le Var.

Leur débarquement a été accueilli par de vigoureux cris de : Vive l'amnistie ! Vive la République !

Les mêmes acclamations se sont produites mardi matin à l'arrivée du train qui ramenait les 280 rapatriés. On dit même que des hurrahs en faveur de la Commune ont été entendus. Ce sont absolument les mêmes scènes de l'autre jour, et il ne pouvait en être autrement, puisque ce sont à peu près les mêmes acteurs.

Le comité d'aide aux amnistiés était représenté par un grand nombre de ses mem-

bres, plusieurs pour chaque arrondissement. M. Louis Blanc, qui préside ce comité, assistait à l'arrivée et distribuait lui-même les secours aux nécessiteux, assez nombreux parmi les nouveaux rapatriés.

Des tables avaient été dressées en plein air, boulevard de l'Hôpital, par les soins du comité. Du bouillon, de la viande et du vin étaient servis aux arrivants.

On pourrait supposer que les Nouméens de la Picardie ont été durant la traversée d'une sagesse exemplaire ; ce serait une grave erreur, car voici ce qu'on écrit de Port-Vendres :

« Les communards rapatriés par la Picardie paraissent beaucoup plus turbulents encore que ceux du Var. Pendant la traversée, ils ont profité du chiffre restreint de l'équipage de la Picardie, qui est un navire de commerce, pour essayer à deux ou trois reprises de se rébellionner.

Malgré la bienveillance dont ils faisaient preuve, plusieurs officiers ont été grossièrement insultés, et souvent les cris : « A bas les Versaillais ! » étaient poussés en leur présence.

Un détail caractéristique : Pendant la traversée, deux amnistiés ont provoqué en duel deux officiers de la Picardie.

« Nous savons ce que vous étiez hier, » leur ont répondu ces messieurs, mais nous ne savons pas ce que vous serez demain. Nous refusons donc votre cartel jusqu'à plus ample informé.

Pendant le trajet, un sieur Duval a été mis aux fers pour vol commis au préjudice d'un de ses coreligionnaires. Avant de jouir du décret d'amnistie, il devra passer devant les tribunaux.

A Timore, où la Picardie a fait une escale de cinq jours, ordre avait été donné de laisser descendre tout le monde à terre. Pareille faveur n'a pu être obtenue à Port-Saïd ; mais, là, un comité de secours organisé par la colonie française a fait parvenir aux transportés des effets et quelques petites sommes d'argent. En dépit de ces prévenances, plusieurs amnistiés ont trouvé le moyen de vendre, à bord, du linge et des bibelots pour se procurer de l'eau-de-vie, dont ils n'ont que trop largement usé.

Nous avons publié quelques noms des plus notables parmi les rapatriés. Parmi ceux que l'amnistie n'a point touchés, on cite :

A la presque île Ducos : Assi, Champy, Régère, Arnold, membres de la Commune.

Le chiffre total des non-amnistiés pour l'enceinte fortifiée s'élève à 250.

A l'île Nou, ce sont : MM. Trioquet, Giffaut, Dacosta, Lullier, Fontaine, Fortin.

Le train qui a ramené mardi matin les passagers de la Picardie a fait arrêt à Narbonne, à Toulouse, à Capdenac, à Aurillac et à Limoges, et dans ces diverses localités les frères et amis leur ont prodigué des vivats et les comités leur ont distribué des vivres, ce qui valait beaucoup mieux.

Le Siècle, dans une de ses dépêches de Port-Vendres, nous a fait savoir qu'avant le départ du train l'amnistié Brisset a eu une altercation avec les gendarmes et le secrétaire général qu'il a insulté. On voit que nous n'allons pas prendre nos autorités à des sources suspectes, aussi nous ne comprenons guère le dithyrambe de la presse opportuniste pour exalter la sagesse des réhabilités de la Commune.

Les échos du Palais-de-Justice nous apportent quelques détails sur la prétendue

sagesse des amnistiés après leur débarquement en France. Nous lisons dans la Gazette des Tribunaux :

« Hier, le tribunal correctionnel a condamné, pour ivresse et outrage aux agents, trois amnistiés faisant partie du premier convoi revenant de Nouméa.

« Mercredi dernier, ils ont été arrêtés dans la soirée du jour de leur arrivée. L'un d'eux, nommé Auguste Benoit, était couché sur un banc de l'avenue du Maine. En entrant au poste, il a dit aux gardiens de la paix : « Je vous retrouverai, tas de s... »

« Quand il a été interrogé par M. le commissaire de police, voici ce qu'il a répondu :

« J'ai été amnistié et je suis arrivé ce matin à cinq heures, à Paris, venant de Nouméa. En arrivant à la gare, des individus inconnus m'ont fait boire une grande partie de la journée avec eux, et le soir, étant sans argent et ne sachant où aller, je me suis assis sur un banc où on m'a retrouvé. J'avais reçu 2 francs du comité, mais j'avais dépensé cet argent. »

« Un autre, nommé Constant Fougerolle, l'a pris de plus haut avec les gardiens de la paix. Arrêté à dix heures du soir rue de l'Oratoire du Louvre, il a pris les numéros des agents en leur disant :

« Je vais écrire au Président de la République et à M. le préfet de police, vous serez révoqués demain pour avoir eu l'audace d'arrêter un brave citoyen qui revient de l'île des Pins. »

Fougerolle a été condamné, il y a quelques années, à six mois de prison pour vol.

Aujourd'hui il a été condamné ainsi que ses deux camarades à un mois de prison pour le délit d'outrages aux agents, et à 5 fr. d'amende pour ivresse. »

ALGÉRIE.

La Seybouse, de Bone, du 4<sup>er</sup> septembre, publie les renseignements suivants sur les incendies qui ont éclaté dans cette partie de l'Algérie et qui ont été annoncés par dépêche :

« Ainsi que tous les ans, des incendies viennent d'éclater simultanément sur différents points du littoral, ce qui prouve évidemment que des mains criminelles portent la torche incendiaire dans nos richesses forestières. Jeudi soir, vers dix heures, le feu a pris à Coudiaï-Roha, douar des Ouhchaouas, de la commune mixte d'Aïn-Mokra, chez M. Coll.

« Un moment après, il éclatait à Sidi-Rou-dessa, dans la forêt du Metz.

« L'administrateur, M. Olivier, s'est immédiatement rendu sur les lieux avec 400 indigènes des douars voisins. 150 hommes de troupes venant de Bone étaient déjà arrivés ; mais l'intensité du feu et le vent qui était assez fort n'ont pas permis de combattre l'incendie.

« Vendredi, à midi, le feu s'étendait sur une longueur de 6 kilomètres environ. On apercevait de Bone une énorme colonne de fumée s'élevant dans les airs.

« De la propriété Coll, le feu a gagné la concession Duprat, qui a été presque entièrement détruite, y compris la maison de l'administrateur.

« Aujourd'hui, 4<sup>er</sup> septembre, il a atteint les hauteurs de Bou-Zizi, en sautant par-dessus les tranchées préservatrices. Il est en pleine concession Berthon-Lecoq. Les dégâts sont immenses. On évalue à 8,000

hectares environ la surface parcourue par le feu.

» Le sous-préfet et le secrétaire de la sous-préfecture se sont rendus sur les lieux dimanche matin. Le sous-préfet est rentré ce matin. Les troupes et les indigènes fuient devant les flammes. Le village de Bugeaud se trouve menacé par le feu.

» Aujourd'hui, à midi environ, le feu a été mis derrière l'Orphelinat, à l'entrée de la vallée des Kermisch. Vers une heure, il avait gagné les vallons, à mi-côte de l'Edough. Les autorités civiles et militaires s'y sont transportées. Au moment où nous écrivons, le feu n'est pas éteint.

» Nous savons en outre qu'il y a des incendies à Fedj-Macta, dans les environs de Guelma, à Jemmapes, et que les Zardéas, près de Philippeville, sont en feu, c'est-à-dire que les incendies s'étendent sur une longue ligne de la Calle à Philippeville. »

## Etranger.

ANGLETERRE. — Les journaux anglais publient une dépêche du vice-roi des Indes qui jette quelque lumière sur les malheureux événements de Caboul.

Il résulte de cette dépêche que l'ambassade anglaise est tombée sous les coups d'une révolte militaire, appuyée par une insurrection populaire. « La population de la ville et des environs, accourue à Bala-Hissar, écrit Yacoub-Khan, a commencé à détruire le parc d'artillerie et les magasins ». Et dans une deuxième lettre, l'émir ajoute : « Hier, du matin au soir, des milliers d'hommes se sont réunis pour détruire l'ambassade. Pendant toute la journée d'hier et jusqu'à présent j'ai été moi-même assiégé avec seulement cinq serviteurs ». Sans doute, il convient d'accueillir le récit de Yacoub avec quelque défiance, et d'attendre des informations de source moins suspecte pour apprécier en toute connaissance de cause les graves événements dont la ville de Caboul vient d'être le théâtre.

On comprend, par exemple, que l'émir ait intérêt à exagérer la force du soulèvement, à montrer sa propre autorité impuissante en face de l'émeute, à se poser lui-même en victime, afin d'écarter de sa tête de redoutables responsabilités. Cependant nous devons faire observer que les quelques dépêches reçues jusqu'à ce jour tendent à confirmer l'exactitude de ses renseignements.

Le Times ne croit pas à un complot prémédité ; il pense que le soulèvement a été le résultat du mécontentement de quelques régiments exaspérés du long retard apporté au paiement de leurs arriérés de solde, et il ne trouve pas surprenant que la populace, stimulée par l'espoir du pillage et par les prédications fanatiques des mollahs, se soit jointe aux troupes insurgées.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre est décidée à tirer bonne et prompt vengeance de l'injure infligée à son drapeau. Ses soldats marchent rapidement sur la capitale de l'Afghanistan, mais ne rencontreront-ils aucun obstacle ? N'est-il pas à craindre que la révolte de Caboul ne donne le signal d'une insurrection générale ?

A Londres, on signale une vive émotion : les esprits sont très-surexcités ; on commente avec anxiété les événements. Un grand nombre d'hommes politiques expriment l'opinion que le cabinet sera forcé d'abandonner son système des « frontières scientifiques » pour ordonner l'occupation de Candahar et de Caboul, et pour assurer la sauvegarde des résidents diplomatiques par la présence d'une armée.

— Une dépêche de Simla, 8 septembre, publiée par le Daily Telegraph, assure que la ville de Caboul a été pillée par la populace et les soldats insurgés.

On craint que l'émir, afin de sauver sa vie, ne se soit mis avec les insurgés.

Par suite de l'absence des moyens de transport, il est impossible à l'armée anglaise de se mettre immédiatement en marche sur Caboul.

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin à la Gazette de Cologne :

« Le mystère dont on a entouré le feld-maréchal de Manteuffel à Varsovie et l'entrevue des deux empereurs à Alexandrowo n'a pas manqué de porter ses fruits. On fait toutes sortes de suppositions et l'on répand une foule de bruits on ne peut

plus vagues auxquels le public ajoute malheureusement foi.

» Il est certain dans tous les cas que l'on n'est nullement parvenu à tranquilliser les esprits en agissant comme on l'a fait. On se plaît surtout à raconter que le prince de Bismark a donné sa démission ou a songé à la donner, mais y a renoncé.

» Nous savons, d'après un renseignement puisé à une très-bonne source, qu'il n'y a rien de vrai dans ce bruit.

» Il est donc impossible d'admettre que les événements de ces derniers jours aient eu lieu à l'insu ou sans l'approbation du chancelier de l'empire. Il faut aussi remarquer que les nouvelles publiées par les journaux étrangers, et d'après lesquelles le prince de Bismark et le prince Gortschakoff auraient tous deux donné leur démission il y a quelques semaines, sont très-formellement démenties dans les cercles bien renseignés. »

La Gazette de Francfort dit de son côté :

« On s'efforce dans certains cercles d'attribuer des idées belliqueuses au prince de Bismark.

» D'après une correspondance berlinoise de la Presse de Vienne, le chancelier allemand aurait dit : « La Russie semble vouloir la guerre ; elle peut l'avoir dès à présent, si elle veut, bien qu'elle n'ait pas d'argent et qu'elle soit encore affaiblie.

» Il est certain que le prince de Bismark ne s'est exprimé de cette façon que s'il considère une attaque de la part de la Russie comme inévitable. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la renommée attribuée au prince de Bismark l'intention de consolider ses relations avec les Hongrois et de se rapprocher des Polonais. »

D'après la Correspondance hongroise, publiée par le comte Bethlen, la visite que le chancelier de l'empire fera prochainement au comte Andrassy et les pourparlers auxquels le baron Haymerlé prendra part ont pour but d'amener une entente avec l'homme d'Etat qui représente la Hongrie, qui a derrière lui toute la Hongrie et dont l'appui garantit à l'Allemagne deux choses :

1° Que rien ne s'opposera à l'exécution du programme du baron Haymerlé sur le terrain parlementaire, et 2° que, si des influences hostiles à l'Allemagne essaient de mettre un autre programme à la place de celui du baron Haymerlé, la résistance des Hongrois fera échouer cette tentative.

Pour acquérir la sympathie des Polonais, le prince de Bismark a fait, nous dit-on, entamer depuis quelques semaines des négociations avec des chefs polonais influents, qui ont, il est vrai, accueilli ces projets avec une certaine froideur.

Le comte Herbert de Bismark, qui est rentré dernièrement à Dresde, semble avoir été chargé de cette mission, en même temps que le comte de Bismark-Bolen, qui est descendu il y a huit jours dans un hôtel de Dresde, avec quelques Polonais venant de Londres et de Paris.

On télégraphie encore de Berlin à la Gazette de Cologne :

« Nous avons annoncé, d'après une dépêche de Londres, que le prince de Bismark rentrerait à Berlin le 20 septembre. »

La Gazette de la Croix dit que le chancelier ne restera à Berlin qu'environ quatre jours et se rendra ensuite à Varzin, où il fera probablement un long séjour.

ESPAGNE. — D'après les lettres de Madrid, on se préoccuperait dans cette capitale des agissements de l'Angleterre relativement à la question du Maroc. On aurait des preuves que les plans des fortifications de Tanger auraient été approuvés par le gouverneur de Gibraltar.

Des officiers de l'armée anglaise s'occuperaient actuellement d'un projet de fortification de Rabat.

Les journaux de l'opposition de la péninsule blâment le gouvernement espagnol, l'accusant d'inaction et de faiblesse.

L'anarchie au Maroc est croissante, puisque toutes les tribus sont révoltées contre l'empereur.

Plusieurs Cubains soupçonnés de menées révolutionnaires et qui avaient été arrêtés à Madrid ont été exilés à l'île Mayorque où ils sont arrivés lundi.

L'armée de Cuba sera promptement renforcée.

## LA FUTURE REINE D'ESPAGNE.

Le Globe de Londres donne les quelques détails qui suivent sur cette princesse :

La jeune archiduchesse Christine, la future reine d'Espagne, quoique n'étant pas une de ces beautés qui en imposent au premier coup d'œil, charmera certainement les Espagnols les plus susceptibles, par ses allures engageantes et avenantes, comme elle a gagné le cœur de leur souverain. Dans son pays natal, elle est considérée comme la plus populaire de toutes les princesses de sa famille. A Gunderden, dans la Haute-Autriche, où depuis bien des années elle passe l'été avec sa mère, elle est l'idole des habitants qui l'aiment non-seulement pour l'intérêt qu'elle témoigne à ce pays, mais encore pour la façon bienveillante et sans apprêt avec laquelle elle va dans les maisons des pauvres et s'efforce de soulager leurs souffrances, non comme une archiduchesse, mais comme une modeste femme. Elle est aussi très-aimée des dames du chapitre des dames nobles de Prague, dont elle est l'abbesse.

Sa popularité est partagée du reste par son frère l'archiduc Frédéric qui a épousé, il y a quelque temps, la princesse Isabelle de Croy à qui l'empereur a accordé le rang et l'état d'archiduchesse d'Autriche, au grand mécontentement de certaines dames du grand monde de Vienne. Chose bizarre ! la mère de ces deux jeunes princes est précisément un des membres les plus impopulaires et peut-être le plus impopulaire de tous, de la famille de Hapsbourg.

La connaissance d'Alphonse et de Christine date presque de leur enfance. Il y a bien des années, lorsque le roi d'Espagne actuel se trouvait à Thersammy, on pouvait le voir toutes les après-midi au Prater luttant de vitesse sur son vélocipède avec le poney à tous crins de l'archiduchesse. Le nom de Christine n'est pas d'un bon augure pour l'Espagne, mais comme les archiduchesses autrichiennes sont toujours dotées d'une quantité de noms, il lui sera facile autant peut-être qu'utile d'en choisir dans le nombre un autre par lequel elle sera désignée par ses futurs sujets. Mais Christine ou non, elle est certaine de se concilier leurs sympathies, même malgré la froide étiquette de l'Es-corial.

## Chronique militaire.

L'Avenir militaire vient de publier, sous ce titre : « Les effectifs de l'infanterie », un travail qui mérite d'être signalé, en raison de sa netteté et de son importance.

Nous avons parlé déjà des inconvénients graves et des dangers que présente la faiblesse actuelle de nos compagnies ; nous avons proclamé les vices de la loi des cadres à cet égard ; nous avons enfin dénoncé les abus qui viennent encore aggraver les fâcheux effets de cette loi.

Il nous convient d'y revenir aujourd'hui, car c'est là une question dont la solution importée à l'avenir de notre armée et à la sécurité de notre pays.

La Gazette d'Augsbourg disait récemment :

« La France n'a encore rien fait, en ce qui concerne ses chemins de fer, pour réparer les fautes énormes qui l'ont empêchée, en 1870, de déployer à temps ses forces sur la frontière, et de prendre l'offensive. Elle peut donc doubler le chiffre de ses cadres, elle n'aura encore rien fait pour diminuer l'avance considérable que l'Allemagne a sur elle au point de vue des mouvements de troupes, grâce à son excellent système de chemins de fer, et nous pourrions encore, pendant des années, mobiliser plus rapidement que la France et arriver sur le terrain plus tôt que notre adversaire, contre lequel nous aurons l'avantage de l'initiative. Or, la France n'a jamais été forte que dans l'attaque et non pas dans la défense. »

L'Avenir militaire fait suivre des réflexions suivantes cette appréciation de la feuille bavaroise :

« Il est certain que les travaux de chemins de fer en cours d'exécution ou projetés de l'autre côté de la frontière prouvent que la préoccupation constante du grand état-major allemand est d'obtenir, pour ce qui concerne le transport des troupes sur les voies de communication reliant le centre de l'empire aux provinces françaises annexées, le maximum possible de rendement. Aucun sacrifice n'a été, n'est et ne sera épargné pour obtenir ce résultat. D'ici à peu de temps, toute courbe tant soit peu prononcée sur la direction générale d'une ligne de concentration à la frontière sera remplacée, coûte que coûte, par une partie droite.

D'ici à un peu plus de temps, chaque corps d'armée aura sa ligne de concentration ; c'est là l'idéal poursuivi par M. de Moltke et ses assesseurs. »

Nous parlerons quelque jour prochain de la question des chemins de fer et des lignes de concentration. Il nous suffira aujourd'hui d'enregistrer cette déclaration malheureusement exacte que « les 8<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 43<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> corps allemands peuvent, quarante-huit heures après la déclaration de guerre (que les incrédules se donnent la peine de mesurer les distances sur la carte), envahir notre territoire avec QUATRE-VINGT-SEIZE BATAILLONS dont les compagnies seront fortes de 166 hommes, et n'auront pas besoin, par conséquent, d'attendre leurs réservistes pour se mêler en mouvement. »

L'insuffisance des effectifs de notre infanterie est donc un véritable danger !

Pour porter remède à cet état de choses, l'Avenir militaire propose :

1° La suppression complète des deux compagnies de dépôt ;

2° L'entretien des cadres seuls des quatrièmes bataillons ;

3° L'entretien permanent de cent dix soldats valides et effectifs dans chacune des compagnies des trois premiers bataillons.

L'adoption des deux premières de ces mesures permettrait de porter l'effectif de chaque compagnie de 78 à 101. Nous partageons absolument, à cet égard, l'avis de notre confrère, et nous avons tout lieu de croire qu'un grand nombre d'officiers ont déjà pensé à cette éventualité.

Pour obtenir le troisième résultat qu'il réclame (porter de 101 à 110 l'effectif de la compagnie), l'Avenir militaire propose, sans paraître toutefois y insister beaucoup, la suppression de 12 bataillons de chasseurs, la réduction notable des compagnies d'ouvriers d'administration et d'ouvriers d'artillerie ; enfin la fixation à 6,000 seulement du nombre des hommes de la 2<sup>e</sup> portion du contingent. Cette dernière fixation permettrait à l'infanterie de recevoir 10,000 recrues de plus, dont les dépenses d'entretien seraient compensées par l'envoi en congé d'officiers et d'anciens soldats pendant certaines périodes de l'année.

Ces dernières propositions de l'Avenir militaire méritent toute l'attention de nos législateurs. Toutefois, nous repoussons absolument l'idée d'une suppression totale ou partielle des chasseurs à pied. L'Union a développé déjà de sérieuses raisons qui assureront toujours le maintien de ces solides bataillons de notre armée.

Mais l'effectif de chaque compagnie fût-il porté seulement à 101 hommes, on aurait déjà réalisé un progrès considérable !

Que ceux qui ont souci des intérêts de l'armée ne se lassent pas de le dire : c'est là une réforme nécessaire, urgente, et ce chiffre de 101 donné par l'Avenir militaire est un minimum.

Il est temps, suivant l'originale expression de notre confrère, que nos régiments cessent d'être des « squelettes décharnés », et si on ne peut les constituer tout à fait aussi vigoureusement que le sont les régiments allemands, du moins qu'on s'en rapproche le plus possible !

Les convocations annuelles de la réserve et de l'armée territoriale ont donné lieu de constater un assez grand nombre de manquants parmi les hommes appartenant aux classes antérieures à celle de 1872, qui n'ont pu être retrouvés, bien qu'activement recherchés par la gendarmerie. L'autorité militaire est convaincue que cet état de choses défavorable provient de décès, de disparitions pendant la guerre, de fixations de résidence à l'étranger, de doubles inscriptions, etc., car on sait avec quelle bonne volonté et quel zèle les réservistes et les territoriaux ont jusqu'ici répondu à l'appel de leur classe.

Des mesures viennent d'être prises pour mettre fin à une situation de nature à créer de graves mécomptes en maintenant de réelles non-valeurs sur les contrôles.

Dorénavant, les hommes qui n'ont pu être retrouvés depuis la formation des réserves et de l'armée territoriale seront rayés des répertoires spéciaux du recrutement et des corps de troupe, et figureront sur un registre dit des hommes recherchés. Les commandants des bureaux de recrutement enverront, pour chacun de ceux-ci, une demande de renseignements au maire du lieu d'origine, pour obtenir des indications précises sur les hommes non retrouvés, indi-

cations qu'au besoin on recueillera près des familles si les documents authentiques font absolument défaut.

En ce qui concerne les doubles inscriptions, on espère les voir disparaître en faisant relever, par les commandants des bureaux de recrutement, les noms de tous les hommes des classes antérieures à celle de 1867, nés dans une autre subdivision et inscrits dans la leur lors du recensement de l'armée territoriale en 1874 et en envoyant ces états au bureau de recrutement du lieu de naissance. Enfin les gendarmes profiteront de toutes les occasions pour réclamer aux hommes âgés de 20 à 40 ans, originaires d'autre lieux, le titre ou livret qu'aux termes de l'art. 5 de la loi du 18 novembre 1875, ils sont tenus de présenter à l'autorité militaire, civile et judiciaire, s'ils ne sont pas dégagés de toute obligation militaire. Ils signaleront au commandant de recrutement ceux de ces hommes qui se trouveront dans une situation irrégulière, et ce dernier avisera.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Un bien triste accident est arrivé dimanche aux courses de Craon (Mayenne).

M. de Cahouet, lieutenant-écuyer à l'École de cavalerie de Saumur, et l'un des sportsmen les plus distingués de l'Ouest, a fait une chute au grand steeple et s'est fracturé la jambe au-dessus de la cheville.

M. de Cahouet a été ramené hier soir à Saumur. Son état est très-satisfaisant.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire qui modifie la répartition des départements entre les dépôts de remonte de l'intérieur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880.

D'après la nouvelle répartition, le dépôt d'Angers (9<sup>e</sup> corps d'armée) comprend les départements d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire, de l'Indre, des deux-Sèvres et de la Vienne.

À partir du 31 décembre prochain, les monnaies italiennes de 1 fr., 2 fr., 50 et 20 centimes, cesseront d'être reçues par la Banque et les caisses publiques.

Cette mesure a pour but de faciliter à l'Italie la suppression de ses coupures divisionnaires de papier inférieures à 5 fr.

À propos de la lettre adressée à M. Jules Ferry par la minorité du Conseil général de Maine-et-Loire, l'Union de Paris s'exprime en ces termes :

« Cette lettre, comme celle adressée au maire de Verneuil, témoigne de l'entêtement du ministre et montre le cas qu'un gouvernement républicain sait faire des légitimes exigences de l'opinion publique. Il faut avoir le cynisme de M. Jules Ferry pour se dire « soutenu par un mouvement d'opinion », au lendemain du jour où 52 conseillers généraux ont refusé d'approuver son entreprise de persécution. »

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Très-incassamment (dimanche et lundi, croyons-nous), la troupe italienne QUIRITI, composée de 45 enfants des deux sexes, de 7 à 15 ans, sous la direction de M. Angelo Benaglia, donnera sur notre scène deux représentations.

La première sera ainsi composée : *La Fille de Madame Angot*, opérette en 3 actes ; *L'Amoureux supplanté*, grand ballet en 3 actes et 4 tableaux.

La seconde : *Girofle Girofla*, opérette complète en 3 actes ; un grand pas de deux, dansé par le couple Noble.

### LES FÊTES DU LION-D'ANGERS.

Encore une petite ville qui va rivaliser facilement avec des localités plus importantes. Qu'on en juge.

Des fêtes auront lieu, au Lion-d'Angers, les 13 et 14 septembre. En voici le programme :

*Samedi 13 septembre.* — Réunion du Comité agricole dans le parc de M. le vicomte de Tredern. — Concours de charrues. — Distribution des primes. — Grand Banquet à la suite. — Fanfare du Lion-d'Angers.

*Dimanche 14 septembre.* — Décoration des rues. — À une heure, Réunion des sapeurs-pompiers et Concert sur la place de la Mai-

rie. — Départ en corps pour le champ de Courses.

À 2 heures, Courses de chevaux dans le parc de M. de Tredern, avec intermèdes de musique.

Grande Fête de Nuit. — Illuminations générales. — Feu d'artifice sur la prairie. — Bateaux pavoisés et illuminés sur l'Ordon. — Concert sur le quai, par la Musique et l'Orphéon du Lion-d'Angers, suivi d'une brillante Retraite aux flambeaux.

Un vaste amphithéâtre sera organisé pour recevoir tous les assistants.

### MIGNON EN PRISON.

Mignon continue à faire parler de lui.

La cellule dans laquelle il est renfermé et les mesures prises ne lui permettant guère de songer à s'en aller, Mignon a paru se décider à se laisser mourir de faim. Était-ce un moyen de se faire transporter dans un endroit où il aurait eu plus de chance pour s'évader ? On ne saurait le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est resté 6 jours sans prendre aucune nourriture. Son état ayant éveillé l'attention, on a fini par lui signifier qu'on allait le faire manger par le nez au moyen d'une sonde, et Mignon a pris alors un peu de bouillon.

Aujourd'hui on lui servira un œuf à la coque, et un peu de vin. (J. de la Vienne.)

### LE MANS.

Hier matin, dit la *Sarthe*, une parade d'exécution a eu lieu sur la place des Jacobins, au Mans.

Le condamné était un soldat du 2<sup>e</sup> régiment de dragons ayant exercé la profession d'avocat. Il a été puni de cinq ans de travaux forcés par le conseil de guerre, pour désertion.

Lorsqu'il est arrivé sur la place, il n'avait pas le moins du monde l'air intimidé et fumait tranquillement sa cigarette.

Après avoir entendu la lecture de sa sentence, il a parcouru le carré formé par des détachements de tous les corps de garnison, grossis de la plupart des réservistes actuellement sous les drapeaux.

Après quoi il a été remis entre les mains des gendarmes qui l'ont réintégré à la prison.

### COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES.

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille se tiendront les dimanche 14 et lundi 15 septembre, et qu'une statue de saint Maurille sera inaugurée, le premier jour, auprès de la fontaine qui porte ce nom.

### CONSEILS ET RECETTES.

*Nettoyage des cadres dorés.* — Enlever, à l'aide d'un plumeau, la poussière qui recouvre le cadre doré. Mélanger ensemble deux ou trois blancs d'œufs bien battus et 15 à 20 gr. d'eau de javelle. Tremper une brosse dans ce mélange et frotter légèrement le cadre, surtout dans les parties où la dorure a le plus perdu de son éclat. Essuyer avec précaution.

*Nettoyage des rubans et tulles noirs.* — Voulez-vous prolonger la durée des rubans noirs ou des tulles de même couleur, altérés ou défranchis par l'usage ? Le café vous en fournira le moyen. Après avoir fait votre infusion comme d'habitude, — mais plus épaisse, — laissez-la refroidir et versez-la, après l'avoir passée au filtre, dans un vase de capacité suffisante. Plongez-y à plusieurs reprises les rubans ou tulles à nettoyer, puis rincez avec précaution, en évitant de trop froisser.

Pour les rubans, frottez-les doucement, s'il en est besoin, avec un chiffon de laine, de soie ou de linge imbibé de café, après les avoir tendus sur un linge blanc.

Le lavage opéré, étendez chaque pièce entre les doubles d'un linge bien propre et laissez-les sécher à moitié ; terminez par un léger repassage à l'envers, en interposant entre le fer et l'étoffe un linge fin ou un papier.

Non-seulement le tissu sera nettoyé, mais l'infusion de café lui aura donné un nouveau lustre.

*Soufrage des étoffes.* — Cette opération est souvent commandée pour le parfait enlèvement de taches sur des tissus blancs. —

Voici un des moyens les plus simples d'y procéder :

On se sert soit d'un tonneau, soit d'une caisse ou boîte, soit de tout autre objet analogue, — en bois ou en carton, — dont un seul côté est ouvert ; sur les parois sont ménagées deux petites lucarnes vitrées, en regard l'une de l'autre, permettant d'observer et de suivre l'action du gaz acide sulfureux.

Les pièces à soufrer, d'abord lavées à une eau légère de savon, sont suspendues tout humides, — par des fils, — à la partie supérieure de l'appareil.

Des fragments de soufre sont allumés par terre dans un petit récipient ou un tesson de faïence, etc., — l'orifice de l'appareil est posé au-dessus.

On surveille attentivement la disparition des taches et on relève la boîte ou le tonneau avant que l'acide sulfureux ait attaqué le tissu. (Journal des Campagnes.)

## Faits divers.

*Accidents de machines.* — Trois accidents occasionnés par des machines à battre ont eu lieu dans le courant de la semaine dernière, à Saint-Georges-de-Chesné. La première victime est le fils du maire, jeune homme de 16 ans, dont le pied, pris dans l'engrenage, a entraîné la jambe, qui a été en partie broyée et qui eût été complètement écrasée sans la botte qui a préservé le membre d'une perte irrémédiable. La seconde victime a eu deux doigts emportés, et la troisième un bras presque entièrement coupé. On ne saurait trop prendre de précautions contre d'aussi terribles accidents.

\*\*

Un incendie considérable vient d'éclater dans des forêts de pins aux environs de Cestas (Gironde).

Le feu a pris naissance dans un foyer d'écorces de pin, etc., que M. Darriet avait allumé depuis une huitaine de jours pour se débarrasser de ces débris.

Des étincelles, poussées par un vent violent, vinrent mettre le feu à quelques milliers de fagots qui étaient entassés à 5 ou 600 mètres de là.

Le feu gagna ensuite une baraque de planches et ensuite la forêt.

Les pertes sont considérables pour M. Beaumartin, qui a eu de 210 à 220 hectares de pins brûlés, tous des arbres de trente ans. On peut évaluer pour sa part les pertes de 700 à 800 fr. l'hectare, soit de 140,000 à 170,000 fr. environ.

Ses voisins, M. Luce, et un autre propriétaire ont seulement perdu de 15 à 20 hectares en pins de 15 ans.

La perte se chiffre ici par 300 fr. environ par hectare, soit de 5 à 6,000 fr.

\*\*

Un adroit filou qui est parvenu à dérober au ministère des finances cent trente-cinq billets de 1,000 francs a dû se trouver bien désappointé quand, rentré chez lui, il a examiné de plus près ces fameux billets.

Tous, en effet, trop salis ou trop déchirés, avaient été mis au rebut et devaient rentrer à la Banque de France pour être retirés de la circulation.

Or, sur chacun de ces billets, se trouve placée en travers la mention suivante : « À porter au Trésor public. »

Cette mention annule le billet ; le voleur se trouve donc volé.

\*\*

Une grande activité règne en ce moment au sommet du pic du Midi. Une trentaine d'ouvriers maçons ou tailleurs de pierre travaillent à la construction de l'Observatoire proprement dit, qui, pour peu que le temps s'y prête, sera couvert avant la fin de cette campagne. Les aménagements intérieurs de l'édifice élevé l'année dernière sont presque entièrement terminés. Encore un effort comme celui-ci, et, dans le courant de la saison prochaine, la science pourra prendre possession d'un monument que lui auront assuré des sacrifices généreux et des dévouements intrépides.

\*

*La morve.* — M. le comte de Quivriès vient de mourir d'une façon tragique, victime de sa passion pour les chevaux.

Il y a quelques jours, le comte était mordu au bras par un étalon qu'il avait acheté à Madrid. Le cheval était morveux. La terrible maladie s'est rapidement communiquée au comte de Quivriès qui a succombé dans d'atroces souffrances.

\*\*

### COURSES DE TAUREAUX.

Les courses de taureaux sont donc autorisées en France ? Il faudrait pourtant le savoir. Il y a quelques années, un entrepreneur essaya d'acclimater ce divertissement féroce à l'Hippodrome. La préfecture de police s'y opposa. Mais, dans les Landes, cela va tout seul.

Ainsi, les journaux nous apportent le compte rendu d'un épisode émouvant qui a marqué la dernière « course » — lisez combat — à Villeneuve-de-Marsan.

L'écarteur Capot a failli être mis en pièces par un taureau furieux. Cet écarteur avait eu le malheur de faire une chute dont l'animal avait habilement profité. Le taureau avait saisi Capot par une cuisse, puis par les flancs, et le soulevait en l'air d'une façon inquiétante. C'en était fait de Capot, qui porte un nom de mauvais augure et prêtant au calembourg, quand tout à coup on vit la femme du malheureux, simple spectatrice d'abord, se précipiter dans l'arène pour venir au secours de son mari. L'intention était louable, mais la pauvre femme, à elle seule, ne pouvait pas grand-chose. Cependant elle put aider les écarteurs, qui entourèrent l'animal et l'effrayèrent en criant et en le frappant avec les longues aiguillades des picadores. Capot put être sauvé.

Mais comprend-on l'horreur de semblables émotions ? Il y a pourtant des gens qui les aiment. Théophile Gautier était fou des combats de taureaux, en parlait avec enthousiasme, lui, le bon et doux garçon que nous avons tous connu.

Un jour, un organisateur de ces sortes de luttes eut l'idée de concilier les charmes de son spectacle avec les prudentes mesures de M. le préfet de police, et de capotter les cornes de ses taureaux pour en rendre les atteintes inoffensives.

Théophile Gautier souriait de pitié en parlant de cette invention, mille fois plus dangereuse, à son avis que les combats réels. « En exerçant ainsi le taureau, disait-il, on l'apprend à devenir « malin ». Vous le tromperez une première fois. A la seconde, il ne s'y laissera plus prendre, et il trouvera le moyen de vous fourrer dans le ventre sa corne, qui, bien que garnie d'un bourrelet, ne laissera pas que de vous envoyer à vingt pieds du sol, où vous ne retombez que pour être aplati. »

Mais, capotés ou non, nous préférons qu'on laisse les taureaux à leurs fonctions naturelles. Comment la Société protectrice des animaux ne s'occupe-t-elle pas de cela ?

La France possède actuellement 23,000 kilomètres de chemins de fer en exploitation. Les Chambres ont voté la construction d'un réseau complémentaire de 17,000 kilomètres. C'est très-bien.

Mais puisque les wagons à marchandises font déjà défaut, au point que les gares sont souvent encombrées pendant des mois et transformées en véritables magasins, que se passera-t-il plus tard, à mesure que des lignes nouvelles apporteront leur contingent de trafic ? Où trouvera-t-on des wagons en nombre suffisant ?

C'est la question qu'a résolue la *Compagnie auxiliaire des chemins de fer* qui a pour objet de louer des wagons à marchandises aux Compagnies de chemins de fer et aux industriels.

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a félicité les créateurs de cette entreprise qui concorde si bien avec la prompte exécution de ses projets. — Il en a très-nettement indiqué le but (dans une lettre reproduite l'année dernière par plusieurs de nos confrères) en disant qu'il s'agissait de créer une *réserve commune* de wagons à marchandises, dans laquelle les diverses Compagnies de chemins de fer et les industriels seraient toujours assurés de trouver les ressources nécessaires aux époques où, par suite d'une affluence de transports, le matériel ordinaire ferait défaut sur tel ou tel point du réseau.

D'ailleurs, la location des wagons à marchandises donne depuis longtemps les meilleurs résultats en Angleterre, tant au point de vue financier qu'au point de vue industriel. On cite des compagnies qui donnent plus de 20 0/0 de dividende à leurs actionnaires.

Nous souhaitons de grand cœur, et avec une entière confiance, la même prospérité à la *Compagnie auxiliaire des chemins de fer*.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparalet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Curé N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 54 matin.	
8 10 —				9 15 soir.	
1 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 15 soir.		6 25 soir.	
12 15 soir.		3 35 —		4 15 —	
6 45 —		10 22 —		11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	83 95			Crédit Foncier colonial ..	433			Canal de Suez .....	727 50	2 50	
2 % amortissable .....	86			Crédit Foncier, act. 500 f. .	932 50	2 50		Crédit Mobilier esp. ....	1185		
1 1/2 % .....	115 50			Obligations foncières 1877 .	388			Société autrichienne. ....	583		5
5 % .....	117 60			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial. ....	720			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor. ....	516	1		Crédit Mobilier .....	737 50	17 20		Orléans .....	390		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	438			Crédit foncier d'Autriche ..	692 50			Paris-Lyon-Méditerranée. .	384 95		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	2 50		Est .....	742 50		1 45	Est .....	383		
— 1865, 4 % .....	530			Paris-Lyon-Méditerranée. .	1170	2 50		Nord .....	390		
— 1869, 3 % .....	413			Midi .....	866 45		3 75	Ouest .....	385		
— 1871, 3 % .....	407 40			Nord .....	1495	5		Midi .....	384 75		
— 1875, 4 % .....	530			Orléans .....	1195		2 50	Paris (Grande Ceinture). .	395		
— 1876, 4 % .....	530			Ouest .....	783			Paris-Bourbonnais .....	384		
Banque de France .....	3260	30		Compagnie parisienne de Gaz.	1325			Canal de Suez .....	573		
Comptoir d'escompte. ....	872 50	7 50		C. gén. Transatlantique ..	645						
Crédit agricole .....											

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.	
9 — 56 — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — soir, —	
3 — 33 — — — express.	
7 — 15 — — — omnibus.	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — omnibus.	
9 — 40 — — — express.	
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, et de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 14 septembre 1879, à une heure de l'après-midi,

En la Mairie de la commune d'Épieds.

## LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant aux époux GAUTIER-MARCHET.

1<sup>o</sup> Le moulin et la chute d'eau de Deniau, situés sur le canal de la Dive, commune d'Épieds, à treize kilomètres de Saumur et à six kilomètres de chacune des gares de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg et de la Motte-Bourbon (réseau de l'État).

Le moulin est monté de deux paires de meules à l'anglaise avec bluteries; la hauteur de la chute est de trois mètres, et sa force motrice de cinquante chevaux.

Les fondations du moulin sont en pierre dure et en chaux hydraulique, et peuvent servir de base à une usine importante.

2<sup>o</sup> La pièce de terre de la Scierie, attenante au moulin, et d'une contenance de 4 hectares 12 ares 50 centiares.

Et 3<sup>o</sup> deux morceaux de terre, situés à Villevert, dite commune d'Épieds, d'une contenance totale de 1 hectare 22 ares.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Les plus grandes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter avant l'adjudication, soit auxdits M<sup>e</sup> SANZAY et HACAULT, notaires, soit au sieur GAUTIER, propriétaire des biens. (448)

## A CÉDER

Pour cause de départ,

Petite ÉPICERIE et VIN à emporter BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. GABILLER, quai Notre-Dame, n° 15, ou à M. DAVID, Grand'Rue, n° 39. (470)

## A LOUER

DE SUITE

## UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, appartenant à M. Lambert-Le Brecc.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 25.

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

## UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

## APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVES ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

## PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

## A VENDRE

D'OCCASION,

Un beau DOG-CARD de chasse, un CHARIOT et un BREACK.

VASSEUR, à Saumur.

25 Voitures au choix.

## A VENDRE

UN CHARIOT à quatre roues, sur ressorts. — Prix très-modéré.

S'adresser à M. BERGÉ. (376)

## COMMISSIONNAIRES PUBLICS

## R. BELON

DIRECTEUR

Ancien directeur des commissionnaires de confiance d'Angers, Rue d'Orléans, 45.

BUREAU : Kiosque de la place de la Bilange.

M. BELON a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il vient d'installer un établissement de commissionnaires, avec un grand matériel et un personnel nombreux.

M. Belon répond de tous les dommages ou retards causés par lui ou ses employés, excepté pour les courses ou commissions données sur la rue; aussi, il recommande bien au public de s'adresser directement au bureau du kiosque ou rue d'Orléans, 45.

## INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préserve. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

## CHASSE

La chasse est interdite sur la Terre du Pré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission signée de M. DE LESPAGNEUL. (455)

La CHASSE EST INTERDITE sur les propriétés de M. POTTIER, communes d'Allonnes, Vivy et Neuillé, à toutes personnes non-munies d'autorisations écrites. (468)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

**RHUMATISMES**  
Nouvelles guérisons sur dix par le  
**SALICYLATE DE SOUDE**  
de SCHLUMBERGER  
La Boîte 3 fr. SEUL DÉP. 3 Boîtes 8 fr.  
par CHEVRIER, ph<sup>o</sup> 21, rue Montmartre, Paris  
EXIGER Marque Schlumberger,  
seule garantie de pureté.  
Dépôt à Saumur, ph<sup>o</sup> GABLIN.

## L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS  
SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE  
99, rue Richelieu, 99  
PARIS

## L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes  
CONTRE LES

## ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.

SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudum, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR;  
Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (343)

## PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

En vente chez tous les libraires :

## LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

## ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

## LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

## DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830

Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.